Document generated on 04/27/2024 9:02 a.m.

Spirale
Arts • Lettres • Sciences humaines

SPIRALE

Immigration, littérature et société

Marco Micone

Number 194, January–February 2004

URI: https://id.erudit.org/iderudit/18361ac

See table of contents

Publisher(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (print)
1923-3213 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Micone, M. (2004). Immigration, littérature et société. *Spirale*, (194), 4–4.

Tous droits réservés © Spirale magazine culturel inc., 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

IMMIGRATION, LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ

Les œuvres écrites par les écrivains issus de l'immigration font-elles partie de la littérature québécoise? Et celles écrites en anglais et en d'autres langues? Comment définit-on la littérature québécoise?

On n'émigre pas dans un *no man's land*. Un pays d'immigration est une société organisée qui a une langue (ou des langues), une culture (ou des cultures), une histoire et des lois. L'hospitalité recherchée par l'immigrant ne sera possible que si celui-ci se soumet à des règles de cohabitation nouvelles fondées sur le principe de réciprocité. Ainsi, aux multiples obligations qui incombent à la société d'accueil correspondent les devoirs auxquels ne peut se soustraire le nouvel arrivant. L'immigration engage aussi bien l'accueillant que l'accueilli dans un rapport de réciprocité sans lequel l'existence de l'autre est niée et le lien social impossible.

Sur le territoire québécois, ce rapport de réciprocité concerne les Québécois d'héritage canadien-français d'une part; les autochtones, les anglophones et les allophones (ou immigrants) d'autre part.

Récemment, Alain Finkielkraut déclarait dans une entrevue que, « *dans le tête-à-tête de l'individu avec la globalité, il y a un sens du monde qui risque de se perdre. Le monde, ce n'est pas seulement des réseaux ni de la communication généralisée. C'est aussi des territoires et des nations. Il y a des préjugés du global,* poursuit-il, *qui nous empêchent de voir la réalité ou qui nous conduisent à mépriser toutes les appartenances particulières, comme des formes barbares de l'humanité* ».

Le Québec est une nation. Il en a tous les attributs : un territoire, une mémoire, une langue parlée par plus de quatre-vingt-dix pour cent de ses citoyens, et un État hélas! inachevé. L'accueil réservé aux nouveaux arrivants en sol québécois est fonction des valeurs, des besoins et aspirations qui sont propres au Québec. On accueille mieux qu'ailleurs les demandeurs du statut de réfugié, on a mis sur pied des structures très coûteuses d'apprentissage du français aussi bien pour les immigrants adultes que pour ceux d'âge scolaire et on a essayé autant que possible d'éviter la fragmentation sociale en proposant, comme modèle de gestion de la diversité culturelle, l'interculturalisme au lieu du multiculturalisme, cette politique fédérale qui a relégué le groupe canadien-français et, par conséquent, les Québécois se réclamant de cet héritage au rang d'une simple minorité ethnique.

Nombreux sont les immigrants vivant au Québec qui souscrivent à cette politique. D'autres pensent que la nation est un cadre dépassé. Pourtant la nation (et l'État-nation en particulier), après avoir été le berceau de la démocratie et le terreau des droits civiques, est devenue le meilleur rempart contre l'uniformisation culturelle et ce qu'Alain Finkielkraut appelle « *la disjonction entre le particulier et l'universel, où l'universel se trouverait réduit à une espèce de globalisation dominée par la technique et l'économie, tandis que le particulier deviendrait une forme étriquée et crispée de l'appartenance* ».

En plus d'être pluraliste, la nation québécoise est démocratique et civique. Le principe de réciprocité exige qu'elle soit reconnue comme telle (et non pas comme n'importe quel groupe ethno-culturel) par ceux qui bénéficient de son accueil, jouissent de la dignité et de la sécurité que confère un État de droit, et peuvent afficher leur différence en toute liberté dans le respect de ses règles fondamentales. Malgré son État inachevé, elle possède un territoire, une histoire, une langue et une littérature. Si l'on exclut certains aspects contraignants et rigides propres à la nation, celle-ci est au citoyen ce que la littérature québécoise est à l'écrivain : un point de jonction entre le particulier et l'universel, un espace d'expérimentation et d'apprivoisement du pluralisme et de l'hétérogène, un lieu de solidarité et de célébration de la langue (ou des langues).

Mais qu'est-ce que la littérature québécoise?

Si l'utilisation du français était circonscrite au seul territoire québécois, aucun autre critère ne serait nécessaire pour définir la littérature québécoise francophone. Mais des œuvres importantes ont été écrites en français par des écrivains hors Québec qui se réclament de l'héritage canadien-français. Pour cette raison, l'utilisation du français comme seul critère équivaudrait à plus ou moins ethniciser la notion de littérature québécoise et à faire fi de notre nouvelle identité fondée à la fois sur des valeurs civiques et sur l'appartenance à un territoire.

Il y a, sur celui-ci, une communauté anglophone qui jouit du statut de minorité linguistique, des communautés autochtones auxquelles on reconnaît celui de nation (à défaut d'avoir un État multinational, nous avons un territoire multinational), des communautés immigrantes et une majorité francophone. Par littérature québécoise, j'entends la somme des œuvres littéraires produites par ces communautés, qu'elles soient écrites en français, en anglais ou dans l'une ou l'autre des langues autochtones. (Pour ce qui est des œuvres écrites par les immigrants dans leur langue d'origine et traduites en français, nul *arpenteur* n'a encore osé les délégitimer!)

On n'écrit pas que pour soi. On écrit pour être entendu par les contemporains, à commencer par les plus proches. On écrit aussi pour combler un manque, tracer un territoire imaginaire, explorer les possibles. On écrit parce qu'on est immigrant… car, dans certains cas, on n'aurait sans doute jamais écrit si on ne l'avait pas été. L'état de fébrilité, de désorientation, de questionnement, d'entre-deux propre aux immigrants, est particulièrement propice à l'écriture. Mais fébrilité, désorientation, questionnement et entre-deux sont aussi des qualificatifs qui conviennent au Québec. Le Québec serait-il un lieu d'écriture? (Depuis une vingtaine d'années, on a l'impression que la réussite de l'immigrant se mesure autant par le nombre de publications que par l'accumulation de biens matériels.) C'est ici que l'écrivain migrant fait converger le besoin de mémoire, le désir d'appartenance et l'appel de l'universel par l'édification d'une œuvre personnelle et par sa contribution à la littérature québécoise. Ne pas reconnaître le caractère englobant et inclusif de celle-ci ne ferait que la rapetisser et la dévaloriser. Le Québec a beaucoup donné aux immigrants. Les règles de l'hospitalité commandent de ne pas travestir la réalité, tandis que le principe de réciprocité exige qu'on ne réponde pas à l'inclusion par l'exclusion (soit en niant l'existence de la littérature québécoise, soit en refusant d'en faire partie).

La manifestation la plus éloquente de la volonté inclusive et d'ouverture à l'hétérogène de la part du Québec francophone a été la promulgation de la loi 101. C'est elle qui a rendu possible la cohabitation des francophones et des allophones dans les écoles et qui a permis à ces derniers de s'approprier le français québécois et son imaginaire. Le français n'est plus la langue exclusive de ceux qui se réclament de l'héritage canadien-français. Depuis qu'il a franchi les barrières ethniques, il est devenu le lieu de partage et de mise en commun de tous les imaginaires et d'autant de mémoires. La production littéraire des vingt dernières années est là pour le prouver.

Il y a très longtemps, dans un moment de jubilation où l'immigrant en moi ne s'est plus senti étranger, j'ai écrit ceci :

« *Un ouvrier gaspésien arrivé à Montréal dans les années cinquante était-il moins démuni qu'un paysan italien, grec ou portugais arrivé à la même époque? Ne connurent-ils pas tous le déracinement et la solitude? Ne durent-ils pas se soumettre aux mêmes règles implacables de la recherche du profit?*

Que nous venions du bassin méditerranéen, des Antilles, de l'Extrême-Orient, ou que nous soyons d'origine amérindienne ou française, ne ressentons-nous pas la même vulnérabilité, la même impuissance devant des phénomènes incontrôlables d'ordre physique ou métaphysique? Étant en outre régis par les mêmes lois et baignant dans le même univers kafkaïen, ne sommes-nous pas appelés à nous solidariser afin de préserver, paradoxalement, le droit à la différence dans une destinée commune?

Les grandes œuvres littéraires le prouvent de manière éclatante : au delà des clivages, elles mettent à nu un noyau de désirs et d'angoisses, de rêves et de doutes enfoui en chacune de nos singularités. »

Au Québec, la littérature ne s'écrit pas qu'en français. Plurilingue et territorialement définie, elle est la meilleure illustration de la nouvelle identité québécoise fondée autant sur des valeurs civiques et l'appartenance à un territoire que sur le partage des imaginaires et des mémoires.

Marco Micone

NOTA BENE

Tel que nous l'annonçons dans les « Brèves », le texte de Marco Micone inaugure la rubrique « Débat » qui remplace la rubrique « Constat ». Nous voulons par cette nouvelle rubrique susciter des débats entre les lecteurs, les collaborateurs et les auteurs de Spirale sur des questions d'actualité culturelle et sociale. Nous vous invitons donc à réagir au texte publié dans cette page. Le comité de rédaction examinera avec plaisir et intérêt les textes que vous nous soumettrez, en vue de publier, en tout ou en partie, dans le numéro qui suit, ceux qui lui sembleront les plus utiles et pertinents à la discussion, et, bien sûr, compte tenu de l'espace dont nous disposons. Vos textes ne doivent pas dépasser 4000 caractères (espaces compris). Le comité de rédaction examinera aussi les propositions de débats que vous nous soumettrez dans un texte qui ne dépassera pas 8000 caractères (espaces compris). — La Rédaction